

📍 **Présentiel** | 👥 **2 minimum** | ⌚ **1 jour (7h)**

👛 **INTER : sur devis / INTRA : sur devis / Individuel : 369€ TTC**

COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE

Entreprise de 11 à 50 salariés

L'essentiel du mandat

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour participer à cette formation

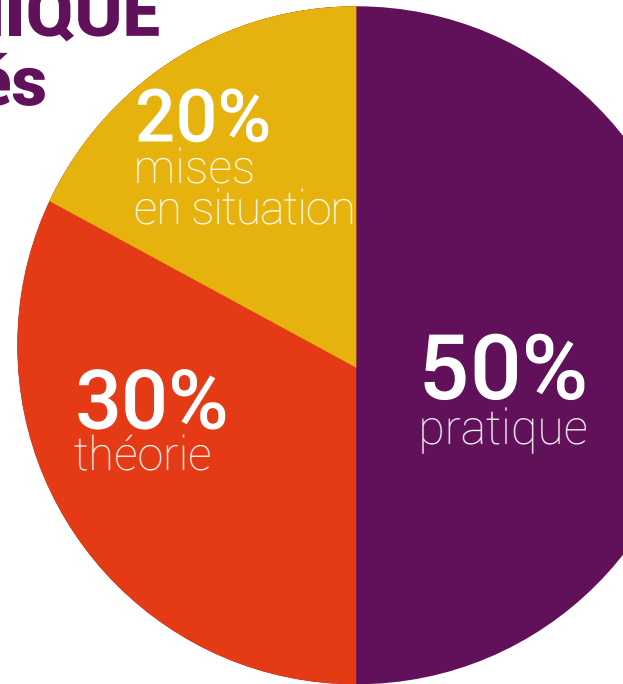
PERSONNEL CONCERNÉ

- Salariés membre d'un CSE d'entreprise (<50 salariés)
- Salariés planifiant l'intégration d'un CSE d'entreprise (<50 salariés)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- S'approprier les missions des CSE de moins de 50 salariés pour exercer son mandat
- Assister efficacement les salariés
- Accroître sa crédibilité auprès de la direction et des salariés
- Gérer la transition entre les anciens DP et le nouveau CSE



ANIMATION & PÉDAGOGIE

Cette formation est assurée par des animateurs certifiés pour leurs compétences et leur pédagogie.

- Étude du support de cours remis à chaque stagiaire
- Mise en oeuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Contrôle des connaissances et exercices

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Vidéo projecteur / PC / documents-type utilisés par le CSE.
Mises en situation pratiques.

FORMATEUR CERTIFIÉ

Qualiopi 
processus certifié

- **QUALIOPI** : certification QUALIANOR. Processus certifié pour la formation sous le n°196 OF Ind 0

ICPF & PSI
Certification
ACREE
CNEFOP
FORMATEUR

- **AGRÉÉ FORMATEUR EN PRÉVENTION AU TRAVAIL** : certification ICPF & Reconnu par le CNEFOP sous le n°A100971

Dd
DATADOCKÉ

- **DATADOCK** : réf.n°0006909 selon le Décret du 30 juin 2015

COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE Entreprise de 11 à 50 salariés L'essentiel du mandat

de **11**

MISE EN PLACE DU CSE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

- À partir de quand la mise en place d'un CSE est elle possible ?
- Négociation du protocole d'accord préélectoral
- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats, cumul

IDENTIFIER LES ATTRIBUTIONS DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

- Présenter les réclamations individuelles et collectives
- Compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Compétences particulières (*en cas de licenciement économique collectif, de Reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...*)
- Saisir l'inspecteur du travail
- **Après la réforme par ordonnances** : extension des attributions de la délégation du personnel aux intérimaires, stagiaires, salariés temporaires

EXERCER SON MANDAT

- Combien d'heures de délégation ?
Quelle rémunération ? Quel contrôle de l'employeur ?
- **Liberté de déplacement des élus** :
ce qu'il faut savoir
- Un local, pour quoi faire ?
- **Registre** : que faut il y inscrire ?

SE RÉUNIR AVEC L'EMPLOYEUR

- Qui participe aux réunions ?
Quid du représentant de la direction, des invités... ?
- Quand se réunir et à quelle périodicité ?
Quid des réunions demandées par les membres du CSE en cas d'urgence ? Quelles questions poser ?
- La direction doit elle obligatoirement répondre à toutes les questions ?
- Les réponses apportées au CSE engagent-elles la direction ?

COMMUNIQUER AVEC LES SALARIÉS

- Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum...
- Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... Informer et écouter.

PROTECTION DES MEMBRES DE CSE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

- **Statut protecteur du CSE** : étendue et limites
- Délit d'entrave



à **50**